

Demande d'analyse – Chauffeur qualifié

Un chauffeur qualifié désigne à la fois une chauffeuse ou un chauffeur autorisé par la Société de l'assurance automobile du Québec et une chauffeuse ou un chauffeur inscrit auprès d'un répondant.

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui a fait l'objet d'une déclaration de culpabilité pour un acte criminel ou une infraction criminelle, à moins qu'un pardon n'ait été obtenu, ou qui fait l'objet d'une poursuite encore pendante, en vertu de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (RLRQ, c. T-11.2).

Marche à suivre

- Remplissez le formulaire et soumettez-le à la Société de l'assurance automobile du Québec.
- Joignez la liste des antécédents judiciaires délivrée depuis moins de 3 mois par le service de police de votre municipalité et, le cas échéant, toutes les pièces justificatives aux fins d'analyse de vos antécédents judiciaires (ex. : un jugement). **Si la liste des antécédents judiciaires n'est pas jointe à votre demande d'analyse, votre dossier vous sera retourné.**

Veuillez prendre note que votre liste des antécédents judiciaires doit provenir d'un service de police municipal du Québec ou de la Sûreté du Québec. Les listes des antécédents judiciaires émanant de firmes privées ou de la Gendarmerie royale du Canada ne seront pas acceptées.

Si votre demande doit être présentée au comité d'évaluation, des frais vous seront facturés, et ce, même si la décision rendue est défavorable. Une facture vous sera acheminée à l'adresse inscrite à votre dossier. Afin de connaître la somme exigible pour l'analyse de vos antécédents judiciaires, consultez la section « Obtention » de la page « Frais liés à l'obtention du permis » sur le site Web de la Société.

Pour une première demande ou pour renouveler un permis de chauffeur autorisé expiré depuis 1 an ou plus

- Vous devez attendre de recevoir le résultat de l'analyse de vos antécédents judiciaires avant de vous présenter dans l'un de nos points de service.

Pour une première demande ou pour renouveler une inscription chez un répondant expirée depuis 1 an ou plus

- Vous devez attendre de recevoir le résultat de l'analyse de vos antécédents judiciaires avant de vous présenter chez le répondant.

Pour le renouvellement de votre permis de chauffeur autorisé encore valide ou expiré depuis moins de 1 an

Deux choix s'offrent à vous :

- Vous pouvez remettre ce formulaire rempli et votre liste d'antécédents judiciaires à un préposé ou une préposée dans l'un de nos points de service. Votre permis sera renouvelé immédiatement et vos antécédents judiciaires seront analysés par la suite. Dans les semaines suivantes, vous recevrez une lettre vous indiquant si vous pouvez continuer d'effectuer du transport rémunéré de personnes.
- Vous pouvez transmettre ce formulaire rempli et votre liste d'antécédents judiciaires par la poste. Vous devrez alors attendre de recevoir le résultat de l'analyse de vos antécédents judiciaires. Si ce résultat est favorable, vous pourrez vous présenter dans l'un de nos points de service pour renouveler votre permis.

Pour le renouvellement de votre inscription auprès d'un répondant encore valide ou expirée depuis moins de 1 an

- Vous devez transmettre ce formulaire rempli avec votre liste d'antécédents judiciaires par la poste et attendre de recevoir le résultat de l'analyse de vos antécédents judiciaires. Si ce résultat est favorable, vous pourrez vous présenter chez le répondant pour renouveler votre inscription.

Analyse des antécédents judiciaires

- L'analyse des pièces justificatives fournies avec votre demande permettra de déterminer si les poursuites encore pendantes ou les déclarations de culpabilité mentionnées dans la liste des antécédents judiciaires ont un lien avec les aptitudes requises et le comportement approprié d'un chauffeur ou d'une chauffeuse qui effectue du transport rémunéré de personnes.
- Une demande est irrecevable lorsque la demandeuse ou le demandeur a des antécédents judiciaires visés à l'un ou l'autre des paragraphes 1 et 2 de l'article 11 de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, c'est-à-dire qu'elle ou il a été reconnu coupable, dans les cinq ans précédant la demande, soit d'une infraction commise avec un véhicule routier et prévue aux articles 220, 221, 236, 320.13, 320.14, 320.15, 320.16, 320.17 ou 320.18 du *Code criminel*, soit d'une infraction prévue aux articles 5 à 7 de la *Loi réglementant certaines drogues ou autres substances* ou aux articles 9, 10, 11 ou 14 de la *Loi sur le cannabis*, à moins qu'un pardon n'ait été obtenu.
- La décision vous sera transmise par écrit dans les meilleurs délais.

Pour plus d'information, consultez la section « Transport rémunéré de personnes par automobile » sur le site Web de la Société (saaq.gouv.qc.ca).

Pour transmettre ce formulaire par la poste :

Société de l'assurance automobile du Québec

Service aux particuliers, N-3-15

Permis de chauffeur qualifié

Case postale 19800, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 8X7

1. Renseignements sur la demande

Cochez les cases correspondant à votre demande

| | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Permis de chauffeur autorisé de la SAAQ | <input type="checkbox"/> Inscription chez un répondant |
| <input type="checkbox"/> Première demande | <input type="checkbox"/> Renouvellement |

2. Renseignements sur la personne qui fait la demande

| | | | | |
|--------------------------------|--------|-------------------|-----------------------|-------------|
| Nom de famille | | Prénom | | |
| Date de naissance | | (Année-Mois-Jour) | Téléphone (résidence) | |
| Adresse | Numéro | Rue | | |
| Ville, village ou municipalité | | | Province | Code postal |

3. Explications sur les antécédents judiciaires

Expliquez et documentez les motifs pour lesquels vous estimez que vos antécédents judiciaires, autres que ceux visés aux paragraphes 1 et 2 de l'article 11, ne présentent aucun lien avec les aptitudes requises et le comportement approprié d'une chauffeuse ou d'un chauffeur d'une automobile pour offrir du transport rémunéré de personnes.

Au besoin, joignez une ou plusieurs pages supplémentaires.

ATTENTION

Votre **liste des antécédents judiciaires**, délivrée depuis moins de 3 mois par le service de police, est **obligatoire pour l'analyse de votre dossier**. N'oubliez pas de la joindre à votre demande d'analyse ainsi que tous les documents que vous jugez pertinents (ex : jugement)

Signature de la personne qui fait la demande

Date (Année-Mois-Jour)

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à *La loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.